



✓ **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Organisation du conseil d'école
- 2/ Organisation de l'école
- 3/ Vie de l'école
- 4/ Sorties scolaires et activités pédagogiques
- 5/ Coopérative scolaire et budget mairie
- 6/ Sécurité à l'école
- 7/ Travaux

✓ **PRESENTS**

Président : La directrice, Mme FERNANDEZ Béatrice
Secrétaire de séance : Mme CIMETIERE Liliane

Enseignants	Membres FCPE titulaires	Membres Mairie
Mme Cathy TONNEAU GS1	Mme Peggy CABOT	Mme Elisabeth DEMAISON
Mme Liliane CIMETIERE MSGS2	M Jean-Marc PRECIADO	
Mme Isabelle BOTTEGA PSMS3	M Thomas WESTERCAMP	
Mme Karine LAURIE PS4	Mme Emmanuelle AUBIN	
Mme Béatrice FERNANDEZ PSMS5	M Malik BENSABRE	

Dates des prochains conseils d'école :

- Jeudi 11 février 2021 à 18h00
- jeudi 24 juin 2021 à 18h00

Début de séance à 18h

1. Organisation du conseil d'école

A. [La composition du conseil d'école et ses attributions](#)

<u>Composition :</u>	<u>Attribution :</u>
Membres de droit à part entière : <ul style="list-style-type: none">-IEN- Directeur-Maire + Conseiller-Maîtres de l'école dont les remplaçants présents-Un membre du RASED-Un parent d'élève par classe- DDEN Membres de droit avec voix consultative : <ul style="list-style-type: none">-Membres du RASED-Infirmière scolaire-Assistante sociale-ATSEM Sur invitation après avis du conseil : <ul style="list-style-type: none">-Partenaires médicaux et para-médicaux des actions d'intégration-Autres personnes en fonction de l'ordre du jour et pour consultation Membres de droit mais intervenant uniquement dans leur domaine : <ul style="list-style-type: none">-Les intervenants extérieurs	<ul style="list-style-type: none">•Vote le règlement de l'école•Établit un projet de semaine scolaire•Est associé à l'élaboration du projet d'école•Émet avis et suggestions sur la vie de l'école :<ul style="list-style-type: none">-actions pédagogiques-utilisation des moyens-conditions de l'intégration-péri-scolaire-restaurant scolaire-protection et sécurité•Donne ou refuse son avis sur l'utilisation des locaux scolaires•Doit être informé :<ul style="list-style-type: none">-du principe des choix des matériels et des livres-de l'organisation de l'aide spécialisée-de l'organisation des rencontres parents-enseignants

Les membres du conseil d'école siègent pendant 1 année jusqu'à leur renouvellement. Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, l'ordre du jour est transmis au moins 8 jours avant le conseil d'école.

Un procès-verbal est rédigé et signé par la directrice et le secrétaire de séance, puis envoyé au maire et à l'IEN. Il est ensuite affiché à l'école. Il sera également mis sur le blog de la FCPE et le site de la mairie.

B. [Présentation des membres du conseil](#)

- Equipe enseignante :
 - départ de Mme Mireille LONJOU suite à la fermeture de la sixième classe
 - Classe 5 : Mme Cindy MARTIN complète Mme Fernandez pour sa décharge de direction le vendredi et un mercredi/4. Se partageant sur les 3 écoles de la commune, elle participera à un de nos prochains conseils.
- Parents délégués : présentation de la nouvelle équipe (cf PV des résultats de l'élection); les 5 parents titulaires sont membres de droit au conseil; les parents suppléants peuvent venir participer au conseil mais n'ont pas de voix de vote
- Représentant élu de la mairie : Mme Demaison

C. [Résultat des élections des délégués des parents d'élèves](#)

Election le vendredi 9 octobre 2020. 150 votants pour 282 inscrits, 19 bulletins blancs ou nuls, soient 131 suffrages exprimés pour liste unique. 5 titulaires et 5 suppléants sont nommés (cf. PV des résultats de l'élection).

La liste obtient 53,19 % de participation.

D. [Rappel sur le fonctionnement de la FCPE](#)

Commissions en place :

- [Fête des écoles](#)
- [Travaux](#) soutien des demandes des enseignantes
- [Cantine](#) repas tests
- [Récolte de fonds](#) : calendriers de Noël, opération sapins, objet de la fête des mères, vide ta chambre (en avril), repas des parents (en mai), kermesse (juin), mise en place de commander des étiquettes nominatives
- [Santé](#) proposition de travaux et d'actions de sensibilisation

2. Organisation de l'école

A. Rentrée 2020 - 2021 : effectifs et répartition par classe

151 élèves (contre 180 à la rentrée 2019) : 53 PS, 54 MS, 44 GS répartis comme suit :

Classe	GS 1	MSG 2	PSMS 3	PS 4	PSMS 5
Effectif	30	30 (16 MS et 14 GS)	30 (8 PS et 22 MS)	30	31 (15 PS et 16 MS)
Enseignant(e)s	Cathy Tonneau	Liliane Cimetière	Isabelle Bottega	Karine Laurié	Béatrice Fernandez et Cindy Martin
Atsems	Martine Mauri (½ temps dans chaque classe) et Stéphanie Ruiz (2h après-midi)		Sandrine Azevedo	Patricia FONTANEAU	Carine Pantano actuellement remplacée par Anaïs Giacomin

Notre équipe pédagogique, suite à la fermeture de la sixième classe, a vécu le départ de Mme Lonjou Mireille (enseignante) et de Mme Christine Flinois (Atsem). Il nous a été annoncé un retour à une moyenne de 25 élèves par classe avec cette fermeture. A ce jour nous avons une moyenne de 30,4 enfants par classe.

Un lotissement en cour de réalisation est prévu pour une livraison au printemps pour 35 logements. Depuis le début de cette année scolaire nous avons inscrits 3 élèves supplémentaires en PS et MS. La période sanitaire que nous vivons ajoute une difficulté dans le respect du non brassage des élèves et impacte la gestion de ces grands groupes.

Pour mi-novembre nous devons rendre compte des effectifs estimés par la mairie sur la commune pour la rentrée future. Est-il possible d'avoir des estimations le plus près possible du terrain par investigation des promoteurs ou acheteurs, loueurs éventuels ?

Dans l'état actuel, nous avons 44 GS qui partiraient vers le CP. Il resterait 107 élèves montant en moyenne et grande section. Il faut donc maintenant 54 inscriptions ou plus pour la prochaine rentrée pour demander une ouverture de classe (seuil d'ouverture à 32x5 +1=161). De plus, la mairie doit répartir ces nouvelles inscriptions entre les deux groupes scolaires et il sera difficile d'obtenir maintenant ces ouvertures de classe.

La mairie informe que les répartitions devraient se faire géographiquement. Les inscriptions arrivant du nouveau lotissement de la route de Toulouse iront, dans la mesure du possible, à l'école Thomas Pesquet.

Dans cet effectif, 4 enfants ont une situation de handicap reconnu. Cette année, après des alertes données par l'école et par les familles l'an dernier, ils sont tous accompagnés par des AESH, ils sont scolarisés en MS et répartis sur 3 classes. Nos Aides sont : Laetitia Rey, Muriel Denis, Sunay Yalcin et Virginie Hobon. Mme Sabine Lopez est désormais à temps plein sur l'école élémentaire.

Comme l'année dernière, nous avons Mme Stéphanie Ruiz dans les classes de GS tous les après-midi comme ATSEM. L'équipe remercie Mme Martin Cyrille (responsable Clae) pour son aide dans cette démarche.

Gestion des absences :

Enseignantes : signalé à la circonscription qui prend note et envoie selon les demandes déjà connues et les ordres de priorité une personne en remplacement.

Atsem : absence pour la journée la mairie ne nous assure pas son remplacement. Absence plus longue, la mairie nous assure son remplacement par du personnel d'animation présent (dépendant de leur quota horaire) ou par du personnel se faisant connaître en mairie. Lorsque l'absence est prévue pour une durée supérieure à 1 jour, et prévue, une organisation est mise en place pour remplacer le personnel.

L'équipe pédagogique (enseignantes et Atsems) regrettons toujours de ne pas avoir une Atsem par classe. Le manque de personnel a une répercussion sur l'organisation, la fatigabilité et la gestion des groupes.

Nous redemandons que cette embauche soit envisagée pour le prochain budget. Qu'en sera-t'il lorsque Mme Mauri

partira à la retraite dans un an ? Son remplacement est-il anticipé ? Une embauche est en réflexion pour remplacer Mme Mauri.

AESH : aucun remplacement prévu pour ces personnels.

B. Circonscription HG06

Après avoir quitté la circonscription de Bruguières en 2018 et changé 3 fois d'inspecteur en 2 ans nous nous retrouvons de nouveau dans la circonscription HG06 de Bruguières. Cette circonscription est gérée par Mme Badorc, Inspectrice de l'Education Nationale.

Notre psychologue scolaire est toujours Mme Julie Pages, elle est joignable par mail : rased-hg6.bruguieres@ac-toulouse.fr ou par téléphone : 06 75 46 04 05. C'est une personne qui intervient dans des observations de classe, lors des équipes éducatives et qui peut être amenée à effectuer des bilans psychologiques. Elle est un soutien de l'équipe enseignante pour discuter des difficultés que l'on peut rencontrer avec certains enfants ou certaines familles.

Notre référente scolaire est Mme Emmanuelle MAIGNE-CHENU. C'est elle qui fait le suivi des élèves qui ont un PPS (Plan personnalisé de Scolarisation). Elle est joignable au collège de Gratentour. Pas de réunion d'équipe de suivi planifiée pour cette année si il n'y a pas de changement structurel (impactant une démarche MDPH) dans les dossiers GEVASco. Le trop grand nombre impacte donc un suivi qui mettait les familles en confiance dans le suivi de la scolarité de leur enfant, en situation de handicap.

Mme Valérie Roch est notre médecin scolaire. Elle est joignable, par son secrétariat, au collège de Gratentour et intervient dans l'école pour valider les PAI et effectuer des visites médicales auprès des enfants de GS, non encore vus par le service de la PMI. Elle effectue des visites auprès d'enfants de PS et MS. Les équipes de suivi des PPS est allégé dans le cadre du contexte sanitaire. La PMI de rattachement de notre école est, depuis le mois de janvier 2020, celle de Aucamville. Mme Créplet, est notre médecin référent de PMI.

3. Vie de l'école

A) Règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré par la directrice d'école, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis voté lors du conseil d'école.

Le règlement intérieur d'une école définit les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative (enseignants et personnels, parents et élèves, partenaires et intervenants extérieurs).

Le règlement intérieur n'a pas reçu de modification pour cette nouvelle année scolaire. Il a été transmis à l'ensemble des membres du conseil d'école pour une lecture préalable.

Vote à l'unanimité du règlement intérieur.

B) Heures de fermeture des portes et gestion des retards

L'inspection Académique, les enseignantes et M le Maire demandent à respecter les horaires d'ouverture du portail de l'école :

- pour l'entrée du matin : de **8h35 à 8h45** (8h45 début de l'horaire de classe)
- pour la sortie de la pause méridienne : à **11h55** ou à **11h45** le mercredi

(le matin, la classe se termine à 11h55 et à 11h45 le mercredi)

- pour l'entrée de l'après-midi : de **13h45 à 13h55** (13h55 début de l'horaire de classe)
- pour la sortie de l'après-midi : à **16h00** (16h est la fin de l'horaire de classe)

De plus l'école ne dispose pas de portier, de secrétaire ou de personnel pouvant ouvrir aux retardataires pendant les moments de classe. Il est nécessaire d'interrompre la mise en route de la classe et de laisser les enfants sans surveillance. Le portail de l'école sera ouvert aux retardataires à 10h.

Les enseignantes remercient les animateurs du clae qui soutiennent l'équipe enseignante et Atsem lors de l'arrivée des enfants à l'école. Ce temps est devenu difficile à gérer car la gestion du lavage des mains ajoutée à l'aide qu'il faut apporter à chaque enfant pour poser manteau et cartable, sortir le cahier ... demande plus de bras humains.

La liaison lors de l'accueil est importante pour les besoins affectifs des enfants. Il est donc important de respecter les horaires afin de ne pas brusquer l'entrée des enfants à l'école.

Le **plan vigipirate alerte attentat** accentue les difficultés car des stationnements sont désormais interdits. Des parents arrivent de plus en plus en retard. Ce début de semaine, nous avons été souples et nous n'avons fermé le portail qu'à 8h55 et des enfants ont malgré tout été en retard.

Nous rappelons que le Clae est ouvert à partir de 8h (pour la période de confinement sinon 7h30) ce qui permet d'étaler les arrivées avant 8h35. Pensez-y !

C) [Fonctionnement de la cantine](#)

Les repas des enfants de maternelle se déroulent en trois services : Les PS et les MS qui dorment au dortoir de 11h55 à 12h20, les MS (actuellement ceux de la classe 3 et 5) de 12h30 à 13h et les GS de 13h10 à 13h35 (en plus actuellement les GS + les MS de classe 2). L'organisation de ces trois services a été conservée malgré l'allègement de l'effectif global de l'école ce qui permet de rendre ce moment plus détendu pour le personnel et les enfants : moins d'enfants par service donc moins bruyant et moins de travail de préparation entre chaque service.

Le nouveau protocole nous a demandé de mettre en place des aménagements. Contrairement à ce que nous avons pensé vendredi 29/10, la classe 3 de Mme Bottega fait partie du groupe du « bas de l'école ». Ceci facilite la gestion des enfants par rapport au dortoir et au temps cantine. Cela oblige aussi Mme Bottega à se réorganiser et l'équipe éducative la remercie pour son acceptation.

D) [Surveillance des récréations](#)

Depuis le début de l'année, le matin, les élèves des classes de GS 1, MSGS 2 et PSMS 3 font leur récréation de 10h à 10h30 dans la cour du haut et les classes de PS 4 et PSMS 5 font leur récréation entre 10h30 à 11h15 dans la cour du bas (1/4h de décalage entre les deux classes).

Lors de la pause méridienne les enfants de MS et de GS sont en cour de récréation (cour du haut) pendant le repas des PS. Puis les GS restent en récréation pendant le repas des MS. Lorsque les MS sortent de nouveau dans la cour les GS vont manger. 13H45 MS et GS sont ensemble en cour de récréation et les enseignantes accueillent les enfants qui reviennent de la pause repas prise à la maison. Il y a alors 5 animateurs dans la gestion de ce temps.

L'après-midi, les élèves de GS 1, MSGS 2 et MS 3 font leur récréation de 15h15 à 15h45 dans la cour du haut.

Pendant les récréations ce sont les enseignantes qui procèdent aux soins. Deux cahiers de soin sont mis à jour lorsqu'il y a des soins à donner. Ces cahiers sont aussi remplis par les animateurs du CLAE.

Avec la mise en place du nouveau protocole les récréations du matin de la cour du haut regroupent les enfants des classes 1 et 2 et les récréations du matin de la cour du bas regroupent les enfants des classes 3, 4 et 5 avec un décalage de ¼ d'heure entre chaque classe (récréations étalées entre 10h15 et 11h15).

E) [Suivi des conditions de prise en charge des élèves en situation de handicap](#)

Trois élèves de MS bénéficient de la présence de 3 AESH individualisées pour un temps plein. Un quatrième enfant bénéficie de l'intervention d'une AESH mutualisée.

4. Sorties scolaires et activités pédagogiques

A. [Décloisonnement](#)

Pour cette première période, pendant la sieste des PS, quelques enfants de MS de la classe de Mme Bottega et de Mme Fernandez font la sieste dans la classe de Mme Laurié les lundis et mardis. Quelques enfants de MS de la classe de Mme Cimetière et de Mme Bottega font la sieste dans la classe de Mme Laurié les jeudis et vendredis. Les jeudis et vendredis les MS des classes de Mme Fernandez et Mme Cimetière font un temps calme puis des activités dans la classe de Mme Fernandez.

Ces temps sieste des enfants de MS étaient organisés ainsi jusqu'aux vacances de Noël. Cette organisation permet de répartir les élèves de GS entre Mme Tonneau et Mme Cimetière tous les jeudis et vendredis.

Le nouveau protocole renforçant le non brassage des élèves nous remet tout en question. Il n'est plus possible de mélanger les élèves de MS entre les classes du haut (classes 1,2) et du bas (classes 3,4,5). Les enfants dormeurs de

MS ne peuvent plus aller dans la classe de Mme Laurié, ils effectuent leur sieste dans le hall de l'école. Mme Laurié continue le temps calme dans sa classe pour les élèves de MS des classes 3 et 5 les lundis et mardis. Elle effectue un autre décloisonnement avec les élèves de MS de la classe 2 les jeudis et vendredis.

Toute l'équipe participe donc au bien être de ces enfants temps sur leur repos que sur leurs apprentissages par un travail en petits groupes. Sans l'entraide de toute l'équipe tout cela ne serait pas possible.

B. [APC](#)

Les temps d'APC (activités pédagogiques complémentaires) s'effectuent les lundis et jeudis de 11h55 à 12h35.

Les APC ne sont pas obligatoires et ne s'effectuent que pour les enfants dont les parents ont donné leur autorisation. Les familles sont donc informées des séances d'APC proposées en précisant la durée (nombre de séances) et l'objectif des séances.

En ce début d'année les séances ont été menées :

- en MS pour des élèves ayant des difficultés à prendre la parole en classe ou pour travailler le respect des règles dans les activités
- en GS pour aider des élèves dans le travail de graphisme et d'alphabétisation.

Sur la seconde période le travail va se poursuivre pour les élèves de GS.

C. [Sorties scolaires et spectacles](#)

- Spectacle de Noël : Le spectacle « La pêche aux sons » est prévu sur le mercredi 2 décembre si la crise sanitaire ne nous en prive pas.
- Renouvellement du cadeau des parents (à l'occasion de la fête des pères et des mères).
- Sorties non encore prévues ou même réfléchies du fait des circonstances sanitaires.
- Médiathèque : un planning a été mis en œuvre pour que chaque classe puisse bénéficier de lectures offertes par Nathalie. Sur ce début d'année, les lectures ont été faites dans l'école au lieu de déplacements en médiathèque. Les lectures sont interrompues du fait du nouveau confinement.

De manière globale, il est difficile d'envisager des projets extérieurs de part la situation sanitaire et sécuritaire actuelle.

D. [Journée hommage](#)

La journée d'hommage a été faite. Avec discussion autour du respect, de la fraternité.

Réalisation d'une fresque commune autour des valeurs de la république : liberté, égalité, fraternité.

Réalisation d'une minute de silence.

5. [Coopérative scolaire et Budget mairie](#)

[A- Rappel des activités liées à la coopérative](#)

Les fonds récoltés par la coopérative scolaire permettent aux enseignants de mettre en place et de financer des sorties, l'achat de livres, l'intervention de personnes extérieures qui ne sont pas financées par ailleurs par l'Éducation Nationale. De plus, ils permettent de prendre en charge les frais de sorties pour les enfants de familles en difficulté qui ne pourraient pas participer si la coopérative scolaire n'existait pas.

Dans la mesure où les finances de la coopérative scolaire le permettent, aucune participation ne sera demandée pour les sorties ou les spectacles à venir.

[B- Don au nouveau groupe scolaire](#)

35 enfants ayant quitté notre école pour le groupe Thomas Pesquet, l'équipe pédagogique a effectué un don de coopérative de 420€. Cet argent n'ayant pas été utilisé du fait du confinement de l'année scolaire passée.

[C- Bilan financier](#)

Opérations effectuées en septembre et octobre 2020

➤ Entrées

- cotisations parents : **1060,00 €**

➤ Dépenses

- paiement photos : 2879,40
- don école T. Pesquet : 420,00
- adhésion OCCE : 372,09
- activités éducatives : 168,64
- achat livres Publicité d'Occitanie : 215,05
- TOTAL : **4055,18 €**

SOLDE AU 31/10/2020 : 4698,23 €

➤ Pour info

- Bénéfices photos (4799 - 2879,40) : 1919,60 €

E- Budget Mairie

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'élèves prévu pour la rentrée de l'année en cours	130	150	170	180	152
Fournitures scolaires (peintures, papiers...)	4030,00 €	4750,00 €	5695,00 €	5695,00 €	7737,03€
Achats de Noël (jeux pédagogiques)	2000,00 €	2000,00 €	2000,00 €	2000,00 €	1735,33 €
Intervenants extérieurs (spectacle sur l'école)	1093,00 €	1224,00 €	1395,00 €	1395,00 €	1387,41 €
Transports	1572,00 €	1760,00 €	2006,00 €	2006,00 €	1455,99 €

6. Sécurité

A. Plan Vigipirate et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) risque attentat ; PPMS risques majeurs

Une réunion avec la gendarmerie est en cour de planification pour revoir les organisations PPMS des groupes scolaires de la commune.

Des entraînements seront à planifier en suivant. Un exercice PPMS Intrusion et un exercice PPMS pour risques majeurs.

B. 1er exercice d'évacuation incendie

Un exercice incendie a eu lieu le 16/10 au matin. Tout s'est très bien passé. »

7. Travaux

A. Travaux réalisés avant ou pendant les vacances estivales

- La murette de la cour a été réduite pour enlever le risque qu'elle représentait au niveau de l'arbre
- suppression des blocs béton dans la nouvelle zone verte
- travaux électriques pour clim dortoir,

B. Travaux effectués ou en cours depuis le début d'année scolaire

- Mise en place de panneaux pour affichage aimanté a été démarré. En attente de livraison de nouvelles plaques pour finir ce travail.

C. Travaux en attente

- Déplacement du grand portail gris.
- Classe 5 : remplacer les étagères par un grand placard, consolider les étagères présentes autour du tableau, mise en place des panneaux pour affichage aimanté, néons qui clignotent

D. Travaux refusés ou à budgétiser

- Créer un accès vers la cour depuis la classe 4 pour accueillir les enfants dans la classe et pouvoir dire un mot aux parents lors de cet accueil → demande d'un accès direct à la classe 4 par la bibliothèque (refusé par le technique)
- Peinture de la salle de motricité
- Mise en place d'une aire de jeux dans la petite cour (refusé au dernier budget mairie)

Séance levée à : 19h34

La Directrice
Mme Béatrice FERNANDEZ

Secrétaire de séance
Mme Liliane CIMETIERE